

Douze ans de formation continue universitaire de 2001 à 2012

■ **La formation continue** dans les universités accueille plus de 300 000 stagiaires en 2012, soit 21 % de plus qu'en 2001. Les salariés et les demandeurs d'emploi en représentent une part de plus en plus grande.

Les recettes de la formation continue augmentent de 41 % entre 2001 et 2012, en euros constants. Les fonds en provenance des entreprises augmentent de 62 %, alors que ceux du secteur public baissent de 22 %.

Les formations diplômantes gagnent du terrain. De ce fait, le nombre de diplômes nationaux délivrés dans les universités est passé de 15 000 en 2001 à 47 000 en 2012.

Parmi eux, les diplômes de niveau II, dont la licence professionnelle, occupent une place toujours plus importante.

La durée moyenne des formations diminue régulièrement et perd 10 heures en douze ans.

Joëlle Grille, DEPP-A1

Une augmentation de 21 % des inscrits entre 2001 et 2012

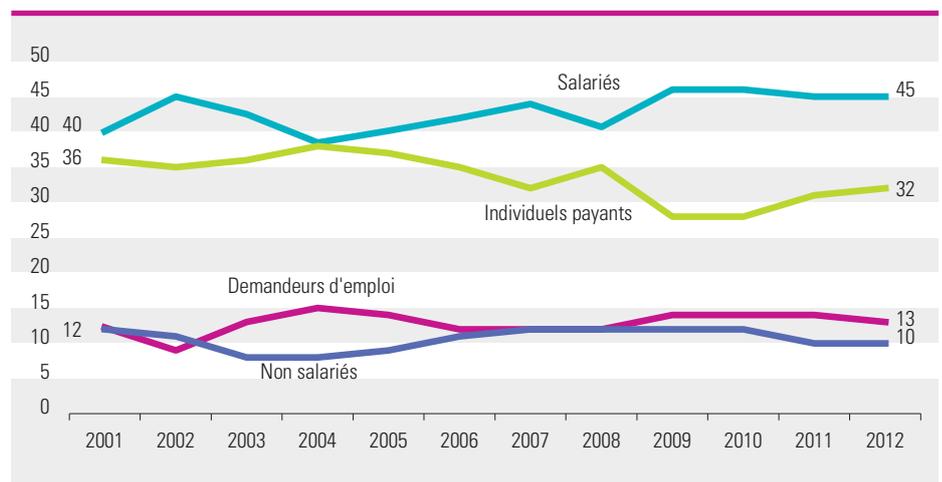
Le nombre d'inscrits en formation continue, hors publics inter-âges, passe de 239 000 à 303 400, entre 2001 et 2012, soit une augmentation de 21 % (voir « **SOURCES, CHAMP ET DÉFINITIONS** » et **FIGURE 1**)¹.

En 2001, la part des stagiaires salariés et celle des individuels payant leur formation étaient proches : 40 % et 36 % (**FIGURE 2**). En 2012, le public de la formation continue universitaire est nettement plus souvent salarié. Les salariés

représentent désormais 45 % des stagiaires, contre 32 % pour les particuliers. L'accroissement est particulièrement sensible depuis 2007, avec la création du contrat de professionnalisation institué par la loi du 4 mai 2004, qui devient un contrat unique destiné à l'insertion des jeunes de moins de 26 ans et à la réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée. Parmi les salariés, le nombre de ceux en contrat en alter-

1. **FIGURES 1, 3, 5, 7, 9 et 11** : voir « en savoir plus ».

2 – Part des stagiaires en formation continue selon le statut face à l'emploi (en %)



Champ : universités publiques (y compris IUT), INP et UT, France métropolitaine + DOM + COM, hors publics inter-âges.

Source : MENESR-DEPP, enquête n° 6.

Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
ISSN 1286-9392
Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

nance (hors apprentissage) augmente fortement, passant de 4 900 à 19 200 ; leur part évolue de 2 à 7 %.

La part des demandeurs d'emploi et celle des stagiaires non salariés étaient équivalentes en 2001 (12 %). En 2012, la part des demandeurs d'emploi augmente légèrement (13 %) alors que celle des actifs non salariés baisse (10 % des stagiaires). De plus, à partir de 2008, la composition des demandeurs d'emploi évolue. Ainsi, la part des demandeurs d'emploi qui ne reçoivent aucune aide pour financer leur formation augmente et atteint, en 2012, le quart des demandeurs d'emploi (FIGURE 1). En revanche, la part des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une prise en charge institutionnelle de leur formation par Pôle emploi ou le conseil régional diminue.

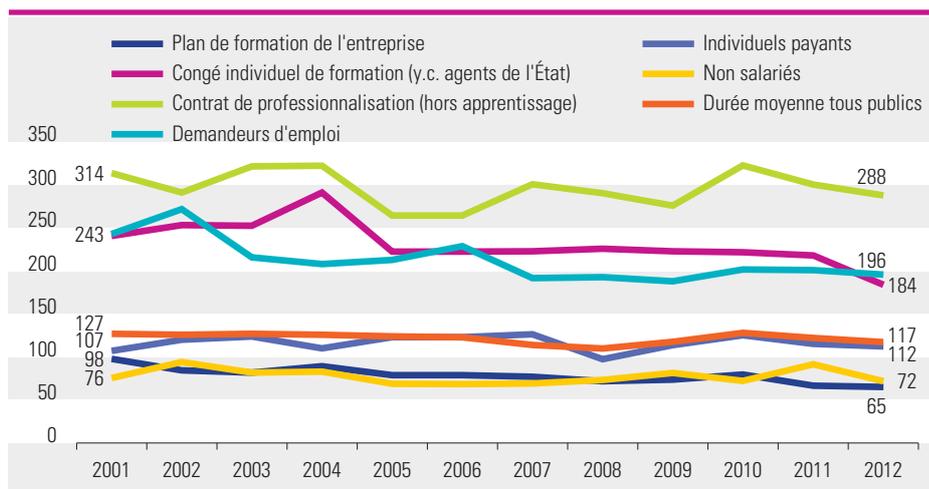
Augmentation du nombre d'heures dispensées...

Le nombre total d'heures de formation dispensées, ou « heures-stagiaires » passe de 32 à 35 millions entre 2001 et 2012, soit une hausse de 8 % (FIGURE 3). La hausse des heures-stagiaires des inscrits en contrat de professionnalisation s'accélère à partir de 2009, ainsi que celle des demandeurs d'emploi non aidés.

... mais une durée plus courte des stages

Entre 2001 et 2012, la durée moyenne des stages en heures pédagogiques a baissé de 10 heures, en passant de 127 à 117 heures (FIGURE 4). Cette baisse, surtout sensible depuis 2007, affecte principalement les 100 000 salariés inscrits au titre du plan de formation de leur entreprise, pour lesquels la moyenne des stages passe de 98 heures en 2001 à 65 heures en 2012. La mise en œuvre progressive du droit individuel à la formation (DIF) dans le secteur privé, à partir de 2004, qui alloue à chaque salarié un droit à la formation de 20 heures par an cumulable sur trois ans, peut expliquer en partie cette baisse à partir de 2005. La durée moyenne de formation des 5 000 contrats de professionnalisation était de 314 heures en 2001. Elle passe à 288 heures en 2012 pour les 20 000 contrats de professionnalisation.

4 – Durée moyenne des stages en heures pédagogiques selon les types publics inscrits



Champ : universités publiques (y compris IUT), INP et UT, France métropolitaine + DOM + COM, hors publics inter-âges.

Source : MENESR-DEPP, enquête n° 6.

sation. Malgré cette baisse, elle reste la durée moyenne de formation la plus longue.

L'instauration de mesures par Pôle emploi, comme le Plan d'aide au retour à l'emploi (2001), puis du Projet personnalisé d'accès à l'emploi (2008) qui favorise les bilans de compétences et autres formations d'accompagnement à la recherche d'emploi, a un effet d'érosion sur la durée moyenne de formation des demandeurs d'emploi, qui perd 47 heures entre 2001 et 2012, passant de 243 à 196 heures.

Toutes les formations ne se font pas uniquement en présentiel. Tout en restant relativement modeste, l'enseignement à distance se développe dans la formation continue à l'université. Le nombre de formations ouvertes à distance (FOAD), qu'elles soient entièrement à distance ou bien mixtes, a fortement augmenté. Le nombre de stagiaires qui en bénéficie (16 000 en 2012) et le montant des ressources afférentes (9,7 millions en 2012) ont, quant à eux, triplé (FIGURE 5).

Très fort accroissement des ressources apportées par les entreprises

Entre 2001 et 2012, les recettes de la formation continue dans les universités sont passées de 165 à 232 millions d'euros (euros constants base 2001), soit une augmentation de 41 %. Mais toutes les ressources n'évoluent pas de

la même manière. Alors qu'ils étaient à des niveaux similaires en 2001, les fonds en provenance des entreprises et des organismes paritaires collecteurs de la taxe d'apprentissage (OPCA) ont augmenté de 62 % alors que les fonds publics baissent de 22 % (FIGURE 6). De ce fait, en 2012, la contribution des entreprises est deux fois plus importante que celle du secteur public. L'apport des individuels payants, ainsi que la contribution des stagiaires qui n'ont pas de prise en charge totale de leur formation, augmente de 38 %. Cela porte la part des fonds privés à 66 % en 2012 contre 60 % en 2001. Par ailleurs, depuis 2009, une tendance au développement des ressources propres se dégage (9 millions en 2001 contre 16 millions en 2012) surtout par la vente d'ingénierie de formation à d'autres prestataires (FIGURE 6).

Renforcement des formations diplômantes sur tout le territoire

La part des stagiaires inscrits à un diplôme national passe de 29 % en 2001 à 38 % en 2012. La part des inscrits à un diplôme d'université (DU) diminue de 3 points et la part de ceux inscrits en formation courte qualifiante en perd 6. Ces évolutions sont dues, tout au moins en partie, aux changements intervenus depuis 2003 dans la procédure de certification. L'homologation des titres, qui fixait la valeur professionnelle d'un

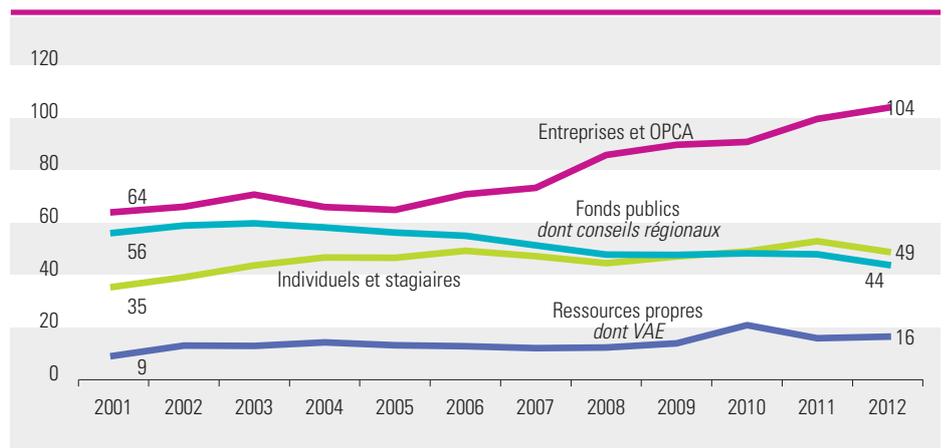
diplôme, a été remplacée par l'inscription au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). L'enregistrement des certifications professionnelles au RNCP est assuré par la CNCP (Commission nationale des certifications professionnelles). Ces nouvelles dispositions ont progressivement, et surtout depuis 2009, renforcé la part du diplômant dans les formations continues de l'université (FIGURE 7). Cela est encore plus flagrant en termes de nombre d'heures suivies par les stagiaires. En effet, la part des heures suivies pour des formations aboutissant à un diplôme national (formations diplômantes) a augmenté de 21 points (passant de 54 à 75 %) alors que celles aboutissant à un diplôme universitaire (formations certifiantes) a chuté de 20 points (passant de 39 à 19 %) (FIGURE 8).

Au cours de la période considérée, et malgré une grande diversité de pratiques universitaires, la part des formations diplômantes en formation continue s'est renforcée sur tout le territoire. En 2001, 22 universités dispensaient moins de 50 % de formations conduisant à un diplôme national alors qu'en 2012, elles ne sont plus que 5 dans ce cas (Bordeaux II, Paris V, Paris VI, Paris Ouest-Nanterre et Paris-Dauphine) (FIGURE 9).

Les diplômes de niveau II toujours plus nombreux

La formation continue universitaire propose des formations diplômantes de niveaux I à IV. En 2001, le nombre de diplômes nationaux délivrés était de 3 000 pour le niveau III et de 4 000 pour les trois autres niveaux. En 2012, 45 % des diplômes nationaux délivrés en formation continue universitaire sont de niveau II (21 000 diplômes) (FIGURE 10). Le niveau I concerne 34 % des diplômes nationaux, le niveau IV 13 % et le niveau III reste le moins fréquent (9 %). Jusqu'en 2005, les nombres de diplômes de niveaux I et II sont restés proches, puis les évolutions se sont écartées au profit des diplômes de niveau II. Le succès de la licence professionnelle délivrée principalement dans les IUT (62 %) explique cette croissance. Le nombre de diplômes de niveau I, avec le master professionnel,

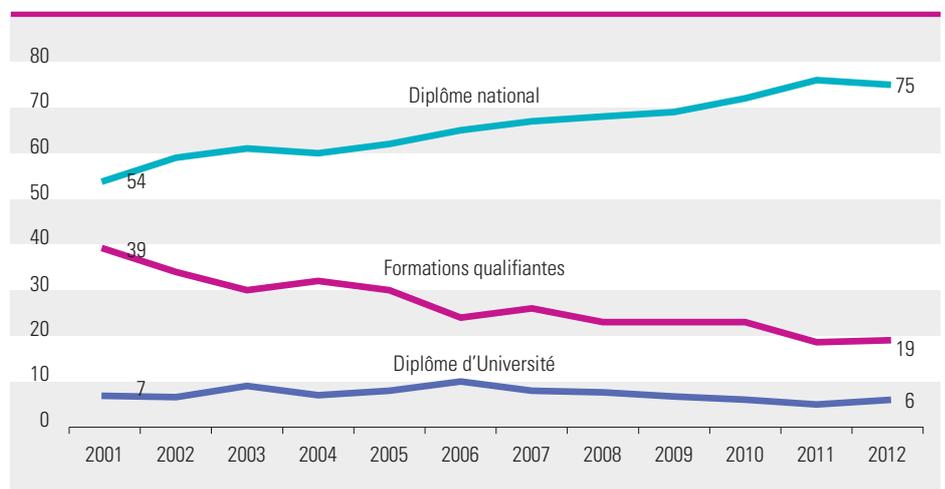
6 – Évolution du chiffre d'affaires en millions d'euros constants selon les contributeurs (base 2001)



Champ : universités publiques (y compris IUT), INP et UT, France métropolitaine + DOM + COM, hors publics inter-âges.

Source : MENESR-DEPP, enquête n° 6.

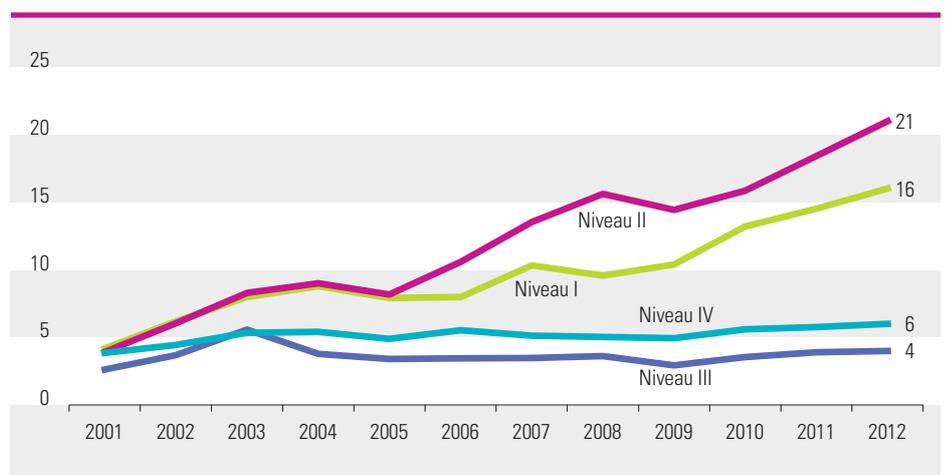
8 – Répartition des heures-stagiaires par types de formation (en %)



Champ : universités publiques (y compris IUT), INP et UT, France métropolitaine + DOM + COM, hors publics inter-âges.

Source : MENESR-DEPP, enquête n° 6.

10 – Évolution du nombre de diplômes nationaux délivrés par niveaux entre 2001 et 2012 (en milliers)



Champ : universités publiques (y compris IUT), INP et UT, France métropolitaine + DOM + COM, hors publics inter-âges.

Source : MENESR-DEPP, enquête n° 6.

s'élève à 16 000 en 2012. Le nombre de diplômes de niveau IV augmente légèrement chaque année et atteint le chiffre de 6 000 en 2012, principalement des DAEU (diplômes d'accès aux études universitaires), souvent financés par la région pour des salariés ou pour les demandeurs d'emploi. Les 4 000 diplômes de niveau III en 2012 sont majoritairement des DUT délivrés dans les IUT.

Les trois filières de formations dans lesquelles sont délivrés le plus de diplômes en formation continue demeurent les mêmes depuis douze ans : Sciences économie-gestion, Sciences humaines et sociales et Sciences et technologie. Toutefois, le nombre de diplômes de la filière « Sciences humaines et sociales » perd 10 points entre 2001 et 2012 (FIGURE 11). ■

en savoir plus

➕ Pour accéder aux FIGURES 1, 3, 5, 7, 9 et 11, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

➕ J. Grille, « La formation continue universitaire en 2012 : la part financée par les entreprises de nouveau en hausse », *Note d'Information*, n° 30, septembre 2014.

➕ *Repères et références statistiques 2015*, indicateurs 7.3 et 8.30.

➕ Consulter les documents statistiques paramétrables sur les années 2001 à 2012 sur le Portail statistique : <http://www.education.gouv.fr/dans-Statistiques/Base-de-donnees-de-Reference/La-formation-continue-dans-l-enseignement-superieur>.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCE, CHAMP ET DÉFINITIONS

Les données de cette Note proviennent de l'exploitation de l'enquête n° 6 auprès des établissements supérieurs publics sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et qui font de la formation continue.

Cette étude porte sur l'évolution de la formation continue dans les universités de métropole, le centre universitaire Jean-François Champollion à Albi, ainsi que leurs différentes composantes dont les instituts universitaires de technologie (IUT), les universités d'outre-mer (Antilles-Guyane et La Réunion), les deux universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, les deux instituts nationaux polytechniques (INP de Toulouse et de Grenoble) et les trois universités de technologie (UT) de Belfort, Compiègne et Troyes, ainsi que l'université Paris-Dauphine.

À partir de 2004, on est en mesure, dans le cadre de l'enquête n° 6, de distinguer les particuliers qui assistent à des conférences sur différents thèmes, regroupés sous la dénomination de « public inter-âges ». Cette catégorie d'auditeurs de conférences est souvent prise en charge par une association qui sert d'interface entre les inscrits et les services universitaires. Le public inter-âges, très important dans une dizaine d'universités, connaît une évolution assez erratique au gré des décisions des conseils d'administration des universités qui les rattachent ou non au service universitaire de formation continue. C'est pourquoi cette Note contient des données hors public inter-âges.

Les acteurs de la formation professionnelle continue

Les publics

- **Les salariés** du secteur privé et les agents de la fonction publique peuvent se former au titre du plan de formation de l'entreprise, en continuant à être rémunérés par l'employeur, ou au titre du

droit individuel à la formation (DIF). Les salariés peuvent également bénéficier d'un congé individuel de formation (CIF) rémunéré pendant tout ou partie de leur formation. Suite à l'accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2003, la loi de mai 2004 institutionnalise le contrat de professionnalisation qui devient le contrat unique, lequel se substitue aux autres contrats en alternance, en dehors de l'apprentissage, reconnu par les branches professionnelles et qui garantit une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

- **Les demandeurs d'emploi** peuvent suivre une formation rémunérée dans le cadre d'actions financées par les régions ou par l'État.

- **Les non-salariés** (agriculteurs, artisans, commerçants et professions libérales) peuvent accéder à la formation professionnelle continue. Ils participent obligatoirement au financement de la formation par le versement d'une contribution à un organisme collecteur habilité par l'État.

- **Les particuliers** sont des individuels inscrits à leur initiative pour suivre une formation librement choisie, en participant financièrement à tout ou partie de leur formation. Une sous-rubrique de ce public comprend des inscrits dans les universités inter-âges pour suivre des cycles de conférences.

Les financeurs

- Les entreprises

Depuis 1971, les entreprises ont l'obligation de financer des actions de formation. Les entreprises de dix salariés et plus peuvent organiser directement les formations ou verser leur contribution (1 % de la masse salariale brute) à des organismes collecteurs créés par les organisations patronales et les syndicats de salariés et agréés par l'État : organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Les entreprises de moins de dix salariés versent leur contribution (0,55 % de la masse salariale

brute) à un OPCA. Les fonds destinés à rémunérer les congés individuels de formation (FONGECIF) sont gérés par les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF).

- Les fonds publics :

- les conseils régionaux financent des dispositifs en direction des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emploi. En concertation avec l'État et les partenaires sociaux, ils élaborent le plan régional de développement de la formation professionnelle ;
 - l'État finance des actions de formation en direction des demandeurs d'emploi et de publics spécifiques (handicapés, immigrés, détenus, etc.). De plus, l'État et les régions interviennent dans le cadre de contrats de plan État-régions septennaux en fonction d'objectifs prioritaires établis en commun et cofinancés ;
 - l'Union européenne accorde aussi des subventions.

- **Les particuliers** (cf. *supra* « Les publics »).

- **Autres financeurs** : contrats avec d'autres prestataires de formation, vente d'ingénierie de formation et prestations d'accompagnement de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ou de bilans de compétences.

Les différents types de formation professionnelle continue

- **Formation diplômante** : formations sanctionnées par un diplôme d'État.

- **Formation certifiante** : formations débouchant sur un certificat de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Elles sont reconnues par les branches professionnelles.

- **Formation qualifiante ou « formations courtes »** : formations à visée professionnelle plus immédiate. Elles attestent d'une qualification professionnelle acquise, bien qu'elles ne débouchent pas sur un titre. Elles peuvent être reconnues dans une convention collective. ■